

té du catéchisme du chrétien, il faut faire le catéchisme de l'*habitant*. Pour cet effet, le Conseil pourrait approuver un petit traité d'Agriculture pour les écoles, ou même offrir une prime pour le meilleur qui serait publié d'ici à un an. Si l'instituteur, connaissant les premiers principes de la culture, faisait avec ces élèves des promenades agricoles sur les fermes les mieux cultivées des environs ; s'il cultivait lui-même avec ses élèves, un petit jardin, il les initierait à l'agriculture et à l'horticulture ; du moins contribuerait-il à faire aimer les études et la profession de l'agriculteur.

A la jeunesse.—C'est pour elle qu'il faut des écoles spéciales d'Agriculture. Nous en avons deux : celles de St. Anne et de l'Assomption. Votre Comité a visité ces établissements, où il a été reçu avec beaucoup de courtoisie. Parlons d'abord de celui de l'Assomption, que nous avons visité en premier lieu.

Il y a neuf élèves, logés temporairement dans une ancienne et petite maison de la ferme ; un édifice encore en voie de construction pourra recevoir sous peu au moins vingt élèves pensionnaires. Cette école, de date récente, est dépourvue de la plupart des choses nécessaires à un bon enseignement agricole. Point de collections de minéraux, de terres ; point de modèles, de planches, de cartes. Peu de bétail ; seulement quelques animaux dignes de figurer sur une ferme modèle. Bien peu d'instruments aratoires. Quant à la ferme elle-même, elle n'a de recommandable que la position et la qualité de son sol. Les divisions de la terre, les clôtures, les fossés, le drainage, les bâtiments, les instruments perfectionnés, l'amélioration et la façon du sol laissent beaucoup à désirer.

En conséquence l'enseignement nous a paru plus théorique que pratique, et porter même sur certaines matières étrangères à l'agriculture. Ici, comme à St. Anne, il nous a paru que les élèves n'aiment guères le travail et la pratique agricoles ; quelques-uns ne seraient même venus à l'école de l'Assomption que pour l'étude de matières purement littéraires ou grammaticales. Le chef de pratique n'est pas suffisamment qualifié.

Votre comité suggère que l'école de l'Assomption présente sur sa ferme, pour les années 1870 et 1871, un modèle de rotation sur une étendue d'environ 30 arpents, comprenant huit divisions, et renfermant céréales, prairies, pacage, plantes textiles, légumes à gousses, et légumes à racines bulbeuses.

ECOLE STE. ANNE.

Cette école est assez bien montée : échantillon de minéraux, terres, grains, modèles anatomiques ou autres cartes, planches, livres. La

ferme est bien tenue, à en juger par les parties que nous avons visitées. On y voit un système de culture : sol net et bien façonné, amélioré et même drainé dans quelques-unes de ses parties : assez bonnes clôtures ; instruments aratoires nombreux et perfectionnés. Bétail assez nombreux : espèce bovine et porcine bien choisies ; troupeau de moutons renfermant de bonnes pièces : ses chevaux seuls laissent à désirer. Constructions et surtout vacherie, porcherie et laiterie bien conditionnées. Cependant les divers bâtiments ne forment pas un tout commodément disposé : c'est ainsi que les granges sont trop loin des étables, ainsi que l'eau et le hangar : cette mauvaise disposition occasionne des pertes de temps dans le service.

Avec tous ses avantages, l'école de Ste. Anne manque d'élèves : elle n'en a que deux depuis le commencement de cette année scolaire. Quelle en est la cause ? Nous en parlerons plus loin.

CONDITIONS SUGGÉRÉES A NOS ÉCOLES D'AGRICULTURE.

A Ste. Anne et à l'Assomption, nous avons conféré à plusieurs reprises, avec MM. les directeurs et professeurs. Et, après avoir sérieusement étudié les données que nous avons eus ; après avoir beaucoup discuté entre nous, et même réfléchi chacun en notre particulier, nous en sommes venus aux conclusions suivantes :

Il faut des écoles d'agriculture. Mais pour être efficaces, elles doivent être appropriées à l'état agricole de notre pays, ainsi qu'aux mœurs, à la fortune et à l'éducation de ses habitants. Elles doivent être essentiellement pratiques, et avoir pour but de former des cultivateurs praticiens.

Elles auront et enseigneront un système de culture éprouvé, propre au pays, et profitable au cultivateur. La ferme attachée à l'école, offrira sous tous rapports, un véritable modèle de culture, non-seulement améliorante, mais aussi payante. Les races d'animaux qu'elle entretiendra seront aussi les plus profitables. Elle appliquera les véritables principes dans son exploitation agricole, et l'enseignement qu'elle donnera ne sera que l'explication raisonnée de sa pratique : explication simple, mise à la portée des intelligences peu habituées au langage scientifique.

CONDITIONS D'ADMISSION.

Pour être admis, le jeune homme présentera un certificat de bonne conduite morale, sera âgé d'au moins quinze ans, et d'une constitution assez forte pour accomplir le travail exigé par le règlement ; il devra lire couramment et savoir écrire et chiffrer.

MATIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT.

Les matières enseignées dans le cours agricole, qui sera de deux ans,

comprendront : l'arithmétique, la comptabilité et la géométrie agricoles, Des notions sur les constructions rurales. Principes du drainage. Conduite et maniement des instruments d'agriculture. Lois municipales et d'agriculture. Chimie et géologie agricoles : études des engrâis et des amendements. Éléments de botanique ; culture des jardins et des vergers : plantation, taille et greffe. Etudes particulières sur les différents grains, légumes, plantes fourragères et textiles. Administration et travaux de la ferme. Assolements. Élevage du bétail, amélioration des races, maladies et traitement des animaux. Conditions de la laiterie : fabrication du beurre et du fromage.

On pourra bien chercher à perfectionner les connaissances grammaticales des élèves ; mais on n'exigera pas qu'ils se rendent capables de rédiger les leçons du cours. On leur donnera des leçons toutes rédigées ; on leur expliquera les mots et les choses qu'ils ne comprennent pas, et on exigera soit la récitation, soit le compte rendu verbal de la leçon. On ne visera pas à former des savants, mais de bons cultivateurs praticiens ; non pas simplement des directeurs surveillants de fermes, mais des chefs d'exploitation capables de travailler eux-mêmes.

TRAVAIL.

Votre comité insiste fortement pour que les élèves conservent le goût et l'aptitude pour le travail des champs ; qu'ils développent les forces de leur corps, autant que les facultés de leur esprit ; qu'ils exécutent tous les travaux du cultivateur, consacrant au travail manuel huit heures par jour en été, c'est-à-dire de Mai en Septembre inclusivement, et quatre heures en hiver, c'est-à-dire, d'Octobre en Avril aussi inclusivement.

Les jeunes gens qui ne pourraient ou ne voudraient pas se soumettre à ce règlement, ne seront pas admis : leur exemple et probablement leur conversation ne pourraient que nuire aux véritables vocations agricoles.

RÉTRIBUTION DU TRAVAIL DES ÉLÈVES.

Vu les dépenses générales qu'elles occasionnent, les écoles d'Agriculture devraient renfermer, chacune au moins vingt élèves. Le travail d'un pareil nombre de jeunes gens robustes serait certainement profitable aux directeurs de l'école, et, en compensation, ceux-ci donneraient la pension et l'instruction à chaque élève présent pour soixante piastres par année. La nourriture sera celle des cultivateurs à l'aise. On peut avoir une telle pension pour six piastres par mois au village de l'Assomption. Ce serait à même les fonds laissés à la disposition de votre Conseil que ces pensions seraient payées et alors les bourses ac-